



## MAIRIE

2 Rue du Château  
65700 LAFITOLE  
Tél. 05 62 96 41 47



[mairie.lafitole@wanadoo.fr](mailto:mairie.lafitole@wanadoo.fr)  
Site internet : [www.lafitole.fr](http://www.lafitole.fr)

## Compte rendu du conseil municipal du Mercredi 19 MAI 2021.

Présent.e.s : Mr Guesdon Loïc, Mr Jean Luc Posterle, Mme Virginie Vialade, Mme Christelle Cheron, Mr Christian Capelli, Mme Armelle Pruvost, Mr Patrice Bacarrisse, Mme Catherine Schweitzer, Mme Nathalie Dannfald, Mr Patrick Delfosse, Mme Cécile Artigarrede

Secrétaire de séance : Mme Catherine Schweitzer

Début de séance : 20H00

### 1. Ouverture de la campagne d'adhésion aux marchés groupés de fourniture d'électricité et de gaz naturel.

ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES PORTE PAROLES SYNDICATS DEPARTEMENTAUX D'ÉNERGIES DE L'ARIEGE (SDE09), DE L'AVEYRON (SIEDA), DU CANTAL (SDEC), DE LA CORREZE (FDEE 19), DU GERS (SDEG), DE LA HAUTE-LOIRE (SDE 43), DU LOT (TE46), DE LA LOZERE (SDEE), DES HAUTES-PYRENEES (SDE65) ET DU TARN (SDET) POUR L'ACHAT DE GAZ NATUREL ET/OU D'ÉLECTRICITE ET DE SERVICES EN MATIERE D'EFFICACITE ENERGIQUE.

Le conseil *municipal*

Vu le Code de l'Énergie,

Vu le Code de la commande publique,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la convention constitutive jointe en annexe,

Considérant que la commune de *Lafitole* a des besoins en matière :

- D'acheminement et de fourniture d'électricité ou de gaz naturel,
- De services d'efficacité énergétique,

Considérant que le Syndicat Départemental d'Énergies de l'Ariège (SDE09), le Syndicat Intercommunal d'Énergies du Département de l'Aveyron (SIEDA), le Syndicat Départemental d'Énergies du Cantal (SDEC), la Fédération Départementale d'Électrification et d'Énergie de la Corrèze (FDEE 19), le Syndicat Départemental d'Énergies du Gers (SDEG), le Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire (SDE43), la Fédération Départementale d'Énergies du Lot (FDEL), le Syndicat Départemental d'Électrification et d'Équipement de la Lozère (SDEE), le Syndicat Départemental d'Énergies du Cantal (SDEC), le Syndicat Départemental d'Énergie des Hautes-Pyrénées (SDE65) et le Syndicat Départemental d'Énergies du Tarn (SDET) ont constitué un groupement de commandes d'achat d'énergies et de services d'efficacité énergétique dont le SDET (Syndicat Départemental d'Énergies du Tarn) est le coordonnateur,

Considérant que le SDE09 (Syndicat Départemental d'Énergies de l'Ariège), le SIEDA (Syndicat Intercommunal d'Énergies du Département de l'Aveyron), le SDEC (Syndicat Départemental d'Énergies du Cantal), la FDEE 19 (Fédération Départementale

d'Electrification et d'Energie de la Corrèze), le SDEG (Syndicat Départemental d'Energies du Gers), le Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire (SDE43), laFDEL (Fédération Départementale d'Energies du Lot), le SDEE (Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipe ment de la Lozère)et le SDE65 (Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées) et le SDET (Syndicat Départemental d'Energies du Tarn), en leur qualité de membres pilotes dudit groupement, seront les interlocuteurs privilégiés des membres du groupement situés sur leurs territoires respectifs,

Considérant que la commune de *Lafitole*, au regard de ses propres besoins, a un intérêt à adhérer à ce groupement de commandes,

Etant précisé que la commune de Lafitole sera systématiquement amenée à confirmer son engagement à l'occasion du lancement de chaque marché d'achat de gaz naturel et/ou d'électricité pour ses différents points de livraison d'énergie,

Etant précisé que le SDE65 propose l'accès au groupement de commandes :

- Aux communes membres du SDE 65, à titre gracieux
- Aux communautés de communes, suivant un forfait annuel d'un montant de 300 €
- A la communauté d'agglomération TLP, suivant un forfait annuel d'un montant de 3 000 €
- Aux personnes morales de droit public, non adhérentes au SDE65, suivant une contribution annuelle qui sera calculée sur la base de leur consommation annuelle de référence (CAR),

Au vu de ces éléments et sur proposition de Monsieur le Maire, et conseil municipal:

- Décide de l'adhésion de la commune de *Lafitole* au groupement de commandes précité pour:
  - o L'acheminement et la fourniture d'électricité et de gaz naturel ;
  - o La fourniture de services d'efficacité énergétique qui y seront associés.
- Approuve la convention constitutive du groupement de commandes jointe en annexe à la présente délibération, cette décision valant signature de la convention constitutive par Monsieur le Maire pour le compte de la commune de Lafitole dès notification de la présente délibération au membre pilote du département,
- Prend acte que le Syndicat de son département ou par défaut le coordonnateur demeure l'interlocuteur privilégié de la commune pour la préparation et l'exécution des marchés relatifs au dit groupement d'achat,
- Autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de *Lafitole*, et ce sans distinction de procédures,
- Autorise Monsieur Le Maire à valider les sites de consommation engagés pour chaque marché ultérieur.
- S'engage à régler les sommes dues aux titulaires des marchés de fourniture d'énergie retenus par le groupement de commandes et à les inscrire préalablement à son budget,
- S'engage à régler, le cas échéant, au SDE65 le montant de la contribution annuelle au groupement de commandes, et à l'inscrire préalablement à son budget,
- Habilitte le coordonnateur à solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux de distribution de gaz naturel et d'électricité ainsi que des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison de la commune de *Lafitole*.

Pour	Contre	Abstention
11	0	0

## 2. Organisation des Elections départementales et régionales

Les prochaines élections départementales et régionales auront lieu le 20 Juin et s'il y a lieu le 27 Juin pour le second tour.

Voici l'organisation pour les conseillers municipaux :

<b>Dimanche 20 juin</b>	
<i>Horaires</i>	<i>Permanence</i>
8H – 10H30	Virginie Patrick Loïc
10H30– 13H	Jean-Luc Nathalie Loïc
13H – 15h30	Christian Catherine Nathalie
15H30 – 18H	Christelle Cecile Patrice

<b>Dimanche 27 juin</b>	
<i>Horaires</i>	<i>Permanence</i>
8H – 10H30	Virginie Patrick Loïc
10H30– 13H	Jean-Luc Armelle Nathalie
13H – 15h30	Christian Catherine Nathalie
15H30 – 18H	Christelle Cecile Patrice

### 3. Actualité communale :

- Une vente de peupliers des parcelles 10 et 13, comprenant 4,2H sera réalisée le 20 mai 2021. Cette vente est une coupe rase à la sortie du village sur la D56. Les bois étant arrivés à maturité. La replantation de cette parcelle est prévue par le conseil municipal en fin d'année si les conditions climatiques le permettent. Le prix minimum de la vente de ces deux parcelles a été fixée à 38 000 € HT.

- Réfection de la Fontaine.

Des travaux de réfection de l'ancienne fontaine vont avoir lieu courant des mois de Mai et de Juin par la communauté des communes et par l'entreprise de plomberie Delos.

- Reprise des travaux de l'ancienne poste à partir de la semaine 21 avec l'intervention des entreprises de Plaquistes (Ets PIC) , de plomberie (Ets DELOS), d'électricité (Ets Dulong).

- D'importants travaux de voiries ont été réalisés, pour un montant de 45836 €/HT. Je remercie Jean Luc Posterle pour la qualité de suivi du chantier. Le rebouchage des trous sur certaines routes communales s'effectuera par l'employé communal dès que le temps le permettra. Une subvention de 20 000 € du Fond d'Aménagement Rural a été octroyé.

- Mr Patrick Delfosse, Mr Jean Luc Posterle, Mr Christian Capelli et Mr le maire ont rencontré Mr Ambroise Claverie du Syndicat d'Electrification (SDE) pour une présentation du projet de panneau Photovoltaïque sur le toit du complexe sportif. Une décision sera prise plus tard avec la totalité du projet, car la pose de ces panneaux de façon durable passe par la réfection de la toiture du complexe.

- La fin de l'offre pour la vente de l'Algeco est le 21 mai, le prix de réserve est de 1000 €. Après étude des offres, la vente sera validée ou repoussée si le prix de réserve n'est pas atteint.

- Le conseil municipal organise un verre de l'amitié avec les nouveaux arrivants de la commune. Cette rencontre aura lieu devant la mairie le vendredi 25 Juin à 18h30.

### 4. Questions diverses

- Mr Patrice Bacarrisse étudie un parcours pédestre dans le village et dans le Marmajou. Après l'accord du conseil, une proposition de parcours sera présentée lors d'un prochain conseil.

Fin de séance : 21h55